

FÉMINISTES
TANT
QU'IL
LE FAUDRA
!

solidarités

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

Pages spéciales de L'US Mag
supplément à L'US n° 786 du 9 mars 2019

© Gustave Deghlaghe / Flickr.com

Petites victoires et grands combats

ÉDITO

L'égalité femmes hommes, une des grandes causes du quinquennat ? Emmanuel Macron, ami et défenseur des femmes et du service public ? Malgré les belles promesses et les paroles, toutes les réformes prévues par le gouvernement prouvent le contraire, et ne feront qu'aggraver des inégalités déjà criantes, y compris dans l'Éducation nationale. Pourtant, l'égalité passe par plus de services publics, plus de crèches, plus d'écoles, plus d'accès aux soins, plus d'accueil pour les personnes âgées et dépendantes. C'est ainsi que l'on permet aux femmes de se libérer des tâches familiales et domestiques.

L'école n'est pas épargnée par ces attaques avec les réformes Blanquer que le SNES-FSU combat.

Parce qu'une école émancipatrice, au service de l'égalité et de la réussite de toutes et de tous, est une exigence sociale, et que les réformes du bac, du lycée et Parcoursup sont tout le contraire, nous continuerons à nous opposer à la destruction annoncée des services publics, au recours massif au contrat, à la réforme des retraites. Parce que nous savons que les femmes en seront les premières touchées et lésées.

Le SNES-FSU agit au quotidien pour l'égalité, en défendant nos métiers, notre idée du service public, en agissant pour que les projets dangereux du gouvernement apparaissent au grand jour. Sans fard. ▶

Aurélia Sarrasin, secrétaire nationale Droits et libertés,
responsable du groupe Femmes

Dossier réalisé par

Marylène Cahouet, Fabian Clément, Odile Cordelier, Amandine Cormier, Hervé Le Fiblec, Olivier Lelarge, Aurélia Sarrasin, Valérie Sipahimalani

Femmes et extrême droite

La place et le rôle des femmes dans les mouvements d'extrême droite se sont renforcés ces dernières années, et ce phénomène est encore peu analysé.



Les partis d'extrême droite français et néerlandais, par exemple, sont dirigés par des femmes, mais une étude de 2015 portant sur sept pays d'Europe révèle aussi que 40 % des voix qui se sont portées sur des partis d'extrême droite venaient de femmes. En Lettonie enfin, la moitié des militants du parti d'extrême droite sont des femmes. Tout cela remet en cause la manière habituelle de considérer l'extrême droite comme l'expression d'hommes blancs en colère, enclins à la violence nationaliste, souffrant du chômage et du déclassement socio-économique, et reléguant les femmes à des rôles subalternes.

La banalisation de ces partis a facilité l'investissement des femmes, qui sont plus durement touchées par la précarité et les régressions sociales que les hommes.

L'importance croissante des femmes dans ces mouvements peut surprendre également quand on considère que la base doctrinale de l'extrême droite reste fondamentalement hostile aux droits des femmes. Il faut donc examiner comment ces partis extrémistes ont su évoluer et modifier leurs stratégies, moderniser leur image et leurs discours, tout en étant capables de garder leur électorat traditionnel.

FONDAMENTAUX DE L'EXTRÊME DROITE ET DÉDIABOLISATION

Le discours traditionnel tenu par l'extrême droite consiste à assigner à la femme le rôle d'épouse et de mère, vouée au rôle de reproductrice et de nourrice de la nation. Cet objectif nataliste va de pair avec la condamnation de l'IVG ; c'est ainsi que Marion Maréchal-Le Pen prônait en décembre 2016 la suppression du délit d'entrave à l'IVG et le déremboursement intégral de cet acte médical.

Toutefois, elle fut aussitôt contredite par Marine Le Pen et Florian Philippot, qui œuvraient alors à la dédramatisation du parti, de plus en plus affirmée à mesure que les résultats électoraux successifs permettaient d'envisager une possible victoire.

Ainsi, la cheffe du Front national a évité d'évoquer lors de la dernière campagne présidentielle la question de l'abrogation de la loi Taubira sur le mariage entre personnes de même sexe et les questions LGBT en général, alors qu'elle ne s'en privait pas jusque-là, pour le plus grand contentement de sa base électorale, notamment catholique traditionaliste. L'inflexion de son discours ne signifie en rien un abandon de ces fondamentaux mais tient du pragmatisme et de l'opportunisme électoraliste.

DÉTOURNEMENT DES QUESTIONS DE GENRE

Pour la sociologue Francesca Scrinzi, « *le genre se trouve au cœur de l'évolution récente de la droite populiste radicale en Europe* ». Si l'extrême droite s'appuie fondamentalement sur une construction essentialiste de l'Autre, assigné à des identités fondées sur le genre, le sexe, la culture, la classe ou la religion, elle tente depuis peu de se saisir avec opportunisme et cynisme du thème de l'égalité des sexes, pour légitimer ses objectifs et attirer le vote des femmes.

La dédramatisation et la modernisation des différents partis d'extrême droite ont déjà favorisé le vote et l'adhésion, voire le militantisme, des femmes. Mais c'est surtout l'amalgame répété sans relâche entre immigration, menace islamique et agressions sexuelles qui structure un nouveau discours, axé sur la protection du corps des femmes. Les droits des femmes, ignorés dans tous les

textes programmatiques de l'extrême droite française, revêtent tout à coup une importance capitale quand il s'agit de les défendre des attaques de minorités racisées. Il faut déplorer que cette stratégie électoraliste ne soit d'ailleurs pas le monopole de l'extrême droite puisqu'une partie de la droite traditionnelle s'en empare également.

Là où l'extrême droite s'efforce d'infléchir son discours pour se montrer plus tolérante sur les questions des droits des femmes, et même des comportements sexuels non-hétéronormés (Pays-Bas, Suède et Danemark surtout), elle est contrainte d'employer un tant soit peu les modèles dominants de genre, mais uniquement pour la communauté nationale et ethnique, car elle applique en revanche sans nuance des modèles pré-modernes de genre quand elle parle de l'Autre racisé, principalement migrant et musulman, vu uniquement et forcément comme délinquant et porté sur les violences faites aux femmes.

DÉCRYPTER ET DÉCONSTRUIRE

Pour Francesca Scrinzi, les partis d'extrême droite tentent de « *combiner de manière contradictoire une rhétorique qui exalte les modèles traditionnels de représentation hommes-femmes et la famille tout en mobilisant des arguments "pro-femmes"* », où l'immigration est associée à la violence sexuelle et à des relations hommes-femmes rétrogrades.

La vigilance et l'engagement des militant-e-s demeure indispensable, plus que jamais, pour décrypter et dénoncer les faux-semblants de l'extrême droite, dont les fondamentaux n'ont pas changé et sont toujours hostiles en vérité aux droits des femmes. ▀

SOURCES

▀ « *Gendering the vote for populist radical-right parties* », Niels Spierings et Andrej Zaslove, *Patterns of prejudice*, avril 2015.

▀ « *Women are joining the far right - we need to understand why* », Cynthia Miller-Idriss et Hilary Pilkington, *The Guardian*, 24 janvier 2019.

▀ Francesca Scrinzi, université de Glasgow, « *Militantisme des femmes dans les partis de la droite populiste radicale. Une étude comparative de la participation des femmes et des hommes au sein de la Ligue du Nord (Italie) et du Front national (France)* », 2014. <http://droitsfemmescontrextrêmesdroites.org/>

Au travail : **courage** au masculin, **révolte** au féminin

L'androsexualité du courage a longtemps été un mécanisme efficace pour cacher le caractère aliénant et la pénibilité du travail.

Par un faux consensus entre dominants et dominés, l'effort, la souffrance que le travail peut provoquer, étaient valorisés et considérés comme la marque de qualités ouvrières avant tout « viriles », et marquant la supériorité « naturelle » des hommes sur les femmes. Cette conception se délite à mesure que les formes du travail changent. Contemporaine d'une disqualification symbolique de la classe ouvrière par le développement de l'automatisation, la féminisation du salariat va faire entrer sur le marché du travail, et donc dans la lutte des classes, des travailleuses, qui n'ont ni à se conformer à ce modèle viril hérité, ni à le déconstruire puisqu'elles en sont exclues « par nature ».

C'est une lutte sourde qui s'engage dès lors : celle de la reconnaissance d'une parole sur la souffrance au travail souvent contestée par un patronat qui l'assimile non pas à des revendications, mais à la manifestation de « l'irrégularité dans la force physique » et de « l'instabilité caractérielle » des travailleuses, comme le dit encore un gynécologue en 1967. La naturalisation de la subordination sociale des femmes va de pair avec le discrédit de leur discours sur leur activité.

L'émergence de la souffrance au travail comme objet sociologique et préoccupation syndicale, fait majeur des vingt dernières années, n'est pas une affaire de femmes. L'étude du processus qui conduit à son affirmation dans le débat public montre que la question du genre doit être au cœur de la réflexion syndicale, parce qu'elle est au cœur de l'évolution sociologique du travail. À celles et ceux qui ne l'envisagent que comme une question à part, supplémentaire ou subsidiaire, ou comme un « supplément d'âme » qui donne bonne conscience, cet exemple oppose une réalité qui peut déranger : dominés par leur domination, les hommes au tra-

vail peuvent non seulement être aveuglés à leurs propres intérêts, mais même participer à la légitimation de leur exploitation au nom de leur prétendue supériorité sur les femmes. C'est précisément par le dépassement de cette idéologie que l'émancipation et la libération sont possibles. Lorsque la révolte est celle des femmes, le féminin devient l'universel de la lutte sociale. ▶



© Sergey Nivens / AdobeStock.com

vail peuvent non seulement être aveuglés à leurs propres intérêts, mais même participer à la légitimation de leur exploitation au nom de leur prétendue supériorité sur les femmes. C'est précisément par le dépassement de cette idéologie que l'émancipation et la libération sont possibles.

Lorsque la révolte est celle des femmes, le féminin devient l'universel de la lutte sociale. ▶

POUR COMPLÉTER

▶ Hervé Le Fiblec, « *Souffrance au travail : une question politique* » in *Regards croisés*, revue de l'institut de recherches de la FSU, n° 27, juillet-août-septembre 2018.

#metoo, regarde, quelque chose a changé...

Plus d'un an après l'affaire Weinstein, la vague #metoo a libéré la parole sur une réalité que vivaient jusque-là les femmes, résignées et seules, et leur a permis de dire : ça suffit !

Choissant le mépris, le silence, la fuite, marchant dans la rue visage fermé, en nous rendant le plus invisible possible pour ne pas nous attirer d'« ennuis », toutes, nous avons usé de stratégies d'évitement et n'en parlions pas, même avec nos amies. Or, c'est bien cette révolution que le hashtag metoo a suscité, en France et dans le monde : la honte a changé de camp, et les femmes n'ont pas à subir de tels comportements, et encore moins dans le cadre du travail. Ce que l'on rencontrait toutes dans le milieu professionnel, les blagues graveleuses, les remarques déplacées, on sait maintenant que cela porte un nom : le harcèlement, et on le refuse. De même que les violences et les crimes, pour lesquels les plaintes sont en très forte hausse. Les femmes revendiquent de maîtriser leur

corps, leur sexualité, leur accouchement aussi. Des questions qu'on n'aurait pas forcément abordé avant sont arrivées dans le sillage de #metoo, notamment sur l'intime : sur les violences gynécologiques, touchers vaginaux inutiles sur femmes inconscientes, y compris



© Prentisa Alundia / Flickr.com

aux urgences pour « entraîner les internes », épisiotomies, avortements sans anesthésie... On a beaucoup parlé aussi de clitoris, de la représentation du sexe des femmes dans les manuels.

UNE RÉFLEXION DE FOND SUR L'ÉGALITÉ

Une véritable exigence d'égalité s'est exprimée, à tous les niveaux : meilleur partage du temps domestique et familial, ambition professionnelle, exigence de reconnaissance salariale et de compétences, remise en cause des mécanismes de discrimination du type « plafond de verre », de reproduction des stéréotypes genrés : les choses bougent, parfois plus lentement qu'on le souhaiterait, mais elles bougent, enfin.

Redéfinir la place des femmes dans la société, c'est aussi redéfinir celle des hommes et ce qu'est la masculinité, car beaucoup d'hommes souffrent aussi du mythe de la virilité et de l'image à laquelle on leur impose de se conformer.

C'est aussi apporter une réponse sociétale et syndicale, car nos établissements scolaires sont loin d'être exempts des stéréotypes de genre et de la reproduction des inégalités. ▶

Avortement, harmoniser vers le haut

Le code pénal allemand condamne l'avortement aussi bien pour les femmes qui y ont recours que pour les médecins qui le pratiquent.

En Allemagne, l'IVG n'est pas légalisée comme en France. Elle est seulement autorisée dans certains cas : jusqu'à douze semaines de grossesse, sur demande de la femme, après un entretien socio-médical obligatoire, censé, selon la loi, « servir la protection de la vie non (encore) née » dans un centre conseil agréé, en cas de menace pour la vie de la mère ou de viol.

En pratique, l'accès à une IVG est loin d'être aisé. Le coût de l'IVG est, dans la majorité des cas, à la charge de la femme et les Allemandes font face à une véritable pénurie de médecins pratiquant ces actes dans le pays, les rares pratiquants subissant des pressions quotidiennes.

Autre difficulté, le paragraphe 219a du code pénal, adopté en mai 1933 – peu après l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler – réprime la « publicité » pour l'avortement ou même la simple information. Pour un médecin, le simple fait de donner publiquement des informations sur l'avortement peut être passible de

Donner publiquement des informations sur l'avortement peut être passible de poursuites.

poursuites pénales. En novembre 2017, une gynécologue, Kristina Hänel, a écopé d'une amende de 6 000 euros pour avoir simplement écrit sur son site internet qu'elle pratiquait des avortements. Depuis, cette femme est devenue le visage des Allemands qui luttent pour légaliser l'IVG et mieux informer les femmes.

PRIME À L'ENFANT

Le sujet est très controversé en Allemagne. Depuis 2012, une caisse d'assurance maladie allemande accorde une prime supplémentaire de 300 euros à la naissance d'un enfant,

en échange d'une promesse solennelle : ne jamais avorter. Seuls les assurés qui auront adhéré à l'association « Pro-Life » pourront en bénéficier. En décembre 2013, à Cologne, deux cliniques catholiques ont refusé de prendre en charge une jeune femme de 25 ans droguée et violée amenée par les urgences, parce que ces cliniques refusaient la consultation post-viol qui inclut un entretien.

Pourtant, suite à l'affaire Hänel et à l'appel de nombreuses associations et de partis politiques, des discussions ont eu lieu au Bundestag sur la possibilité de supprimer ce paragraphe 219a. Malheureusement, les forces politiques majoritaires, chrétiens-démocrates et extrême droite (Afd) n'y étaient pas favorables.

Après plusieurs mois de débats, le gouvernement allemand est parvenu à un compromis et a déposé un projet de loi qui permettrait d'assouplir la législation en autorisant les médecins à informer les femmes sur le fait qu'ils pratiquent l'IVG. ▀

Divorce à l'italienne

L'Italie se mobilise contre un projet de réforme du droit de la famille qui constituerait un recul majeur pour les droits des femmes et des enfants, et rendrait de fait le divorce impossible pour le conjoint le moins riche, c'est-à-dire bien souvent l'épouse.

Porté par le sénateur de la Ligue Simone Pillon, président de la commission Justice, connu pour ses positions contre l'avortement et le mariage gay et membre de la formation d'extrême droite de la coalition au pouvoir, ce projet de loi est très contesté par les forces progressistes du pays. De nombreuses manifestations ont eu lieu à l'appel de nombreux syndicats et associations contre les violences faites aux femmes, de défense des droits de homosexuels ou de protection des enfants.

PRIME AU PÈRE

« Il s'agit d'un projet de loi machiste, qui veut ramener les femmes cinquante ans en arrière. Il ne met pas au centre le bien-être des enfants, fait obstacle à la séparation en la rendant accessible seulement à ceux qui ont des revenus élevés », a dénoncé dans un communiqué la Confédération générale italienne du travail.

Le texte repose sur le principe d'une répartition égale du temps entre les deux parents et

la suppression de la pension alimentaire, versée par le conjoint qui ne dispose pas de la garde d'enfant, qui serait remplacée par une somme équitablement répartie entre les deux parents. Cela fragiliserait le parent dont les revenus sont les plus faibles, c'est à dire le plus souvent les femmes.

Actuellement en Italie, la garde partagée est très rare et dans la grande majorité des divorces, la mère garde les enfants et le père retrouve ses enfants un week end sur deux. Si des mesures pour rendre plus proches les pères séparés et leurs enfants sont parfaitement compréhensibles, la façon dont est conçu ce décret pénalise les femmes et les enfants de façon inouïe et provoque déjà un tollé de protestations.

La majorité propose d'appliquer d'office la



© National Gallery-Londres, Les époux Arnolfini

garde partagée en imposant aux enfants de changer de domicile tous les quinze jours sans prendre en compte l'âge des enfants, leurs droits ou leur avis. Et encore, rien n'est précisé pour le cas où la cause de la séparation soit due à des violences domestiques.

Dans un pays où le chômage féminin atteint des sommets inquiétants, où les services pour la petite enfance sont quasi inexis-

tants (manque de crèches, d'assistantes maternelles, très peu d'aides aux mères célibataires), où les grossesses sont bien souvent cause de licenciement, le gouvernement italien d'extrême droite, après avoir tenté de remettre en cause le droit à l'avortement a décidé de s'en prendre encore une fois aux droits des femmes. ▀

PMA : procrastination de la majorité actuelle ?

Promesse du candidat Macron, l'ouverture de la PMA à toutes les femmes est, deux ans après son élection, toujours au point mort. Pourtant un rapport adopté par l'Assemblée nationale ouvre de larges perspectives positives.

Le mardi 15 janvier, l'Assemblée nationale a adopté le rapport de la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique, qui doit intervenir après les élections européennes.

Ce rapport aborde plusieurs thématiques, dont la PMA, mais aussi la filiation des enfants nés par PMA ou GPA et la prise en charge médicale des enfants intersexes, en interrogeant globalement le sens de ce que doit être la bioéthique face aux évolutions de la société et face aux évolutions technologiques.

La mission s'est très clairement prononcée pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, célibataires ou en couple. Rien ne justifie pour la mission le maintien de cette discrimination. La mission préconise également le remboursement de l'accès à cette technique, à l'instar de ce qui prévaut pour les couples hétérosexuels. Concernant la filiation, la mission préconise aussi, en cas d'ouverture de la PMA, une réforme de la filiation

qui permette son établissement selon un mode unique de déclaration commune anticipée pour tous les couples.

La mission préconise aussi la levée de l'interdiction du double don de gamètes, qui permettra aux femmes infertiles seules ou en

Des intentions
louables mais dans
combien de temps ?

couple lesbien de bénéficier de l'accès à la PMA. Enfin, élément important et essentiel, elle préconise aussi de permettre la conservation des ovocytes.

Ce rapport est très clairement favorable aux femmes seules ou en couple, et répond à de

nombreuses demandes qui vont dans le sens d'une plus grande liberté des femmes à disposer de leur corps.

Reste la question : quand ?

UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Le président de la République a annoncé aux associations qu'un projet de loi serait proposé au Parlement et au Conseil d'État au mois de mars.

Il n'en reste pas moins que la volonté politique a souvent fait défaut sur le sujet, y compris au sein de la majorité actuelle, qui n'a pas peur de passer au bulldozer sur d'autres sujets. Que ce soit au sein des révisions des lois de bioéthique, ou au sein d'un texte de loi qui pourrait traiter du vaste sujet de la réforme de la filiation (nécessaire, et qui ne sera pas épuisé dans le texte de loi sur la bioéthique), il est nécessaire qu'enfin cette majorité entende les revendications en faveur du droit des femmes à disposer de leur corps. ▀

PROTOCOLE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Des avancées... à petits pas

Issu d'une concertation lancée en mars 2018, un protocole d'accord a été signé par six organisations syndicales dont la FSU en novembre 2018, rejointes par Solidaires en décembre. Seules FO et la CGT l'ont refusé.

Le choix de la FSU de s'engager dans le suivi de ce protocole n'est en rien un blanc-seing donné au gouvernement. Il ne suffira pas à tout résoudre mais le but est bien d'avancer et de réussir à acter toutes les mesures positives.

ASSURER L'ÉGALITÉ

Et en la matière, la Fonction publique est loin d'être exemplaire : les écarts de salaire et de déroulement de carrière sont certes moindres que dans le privé mais significatifs (salaire net moyen dans la Fonction publique d'État, hommes 2 733 €, femmes 2 338 €), certains métiers féminisés sont moins bien rémunérés (filières sociales et médico-sociales), l'articulation vie professionnelle-privée repose essentiellement sur les femmes (par exemple 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes).

Ce protocole renforce celui de 2013 dans lequel des progrès avaient été réalisés, avec par

exemple des promotions équilibrées en fonction de la proportion femmes-hommes dans les agents promouvables, mais il manquait des textes réglementaires forts permettant la mise en place de mesures contraignantes et des sanctions en cas de non mise en œuvre, c'est désormais le cas.

Des plans devront être élaborés dans chaque administration pour prévoir un dispositif de prévention, de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Le jour de carence pour les femmes en arrêt maladie lors de leur grossesse est supprimé. Les temps partiels annualisés sont assouplis (sans toutefois d'obligation pour les employeurs de les accorder). Les droits à avancement pendant le congé parental sont conservés pendant cinq ans et la disponibilité de droit pour élever un enfant passe des 8 ans aux 12 ans de l'enfant. L'action sociale est abondée pour la création de places en crèche.



Il faut pointer l'incohérence du gouvernement qui, d'un autre côté, prend bon nombre de mesures négatives : suppression des compétences des commissions paritaires et mise à mal des CHSCT qui jouent pourtant un grand rôle dans la mise à jour et la correction des inégalités, rémunération au prétendu « mérite », retraites, etc. La FSU continuera de mener le combat de l'égalité et de la défense du droit des femmes dans le cadre d'une démarche intégrée, c'est-à-dire que chaque décision, chaque action, prenne en compte cette dimension. ▀

Modèles éducatifs : changements et résistances

Si, dans tous les milieux sociaux, les parents semblent attacher aujourd'hui autant d'importance à l'éducation de leurs filles qu'à celle de leurs fils et perçoivent le diplôme, pour les deux sexes, comme un passeport pour l'emploi, les projets de vie diffèrent toujours.

Le bonheur domestique est plus attendu pour les filles, la réussite matérielle pour les fils. Les domaines d'études et de métiers en sont impactés : techniques industrielles, sciences « dures » et de l'ingénieur pour les garçons, métiers de bureau, métiers relationnels et de soins aux personnes vulnérables (enfants, malades, personnes âgées...) pour les filles.

Les comportements des pères et des mères diffèrent avec leur fils et fille. Les pères stimulent davantage leur garçon que leur fille, se montrent plus physiques et actifs dans le domaine des jeux. Les parents des deux sexes privilégient chez leur fils les conduites exploratoires, la dépense physique et les activités motrices. Les interactions verbales et émotionnelles sont privilégiées avec les filles, tandis que les garçons sont plus incités à découvrir des problèmes par eux-mêmes et à exprimer leur colère. Les filles sont plus encadrées (Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006) ; les garçons moins encouragés que les filles par les parents, les enseignants et les pairs, à choisir une activité du sexe opposé.

Les jouets masculins impliquent moins de proximité physique, de contrôle et de langage ; les jeux de construction encouragent les habiletés visio-spatiales, mécaniques et d'exploration de l'environnement. Les jouets des

filles (poupées) incitent plus aux interactions verbales. Les jeux de « faire semblant » développent les habiletés sociales, de communication et les relations interpersonnelles.

QUESTIONS D'ÉDUCATION

Les enseignants et les manuels scolaires n'échappent pas aux stéréotypes de sexe. Ils encouragent davantage les garçons à l'autonomie et les filles à certaines qualités altruistes ou expressives (Mosconi, 1989). Ils félicitent plus systématiquement les garçons que les filles, ce qui contribue à encourager les garçons à poursuivre leurs efforts (Baurens, 2006). La teneur des interactions est souvent plus chargée de défi intellectuel quand elles se déroulent avec les garçons. Le niveau d'exigence des enseignants vis-à-vis des garçons est, notamment en mathématiques, plus fort, et ils et elles attendent de la part de ces derniers une participation plus élaborée et un niveau de conceptualisation plus élevé (Jarlegan, 1999).

Les manuels scolaires contribuent également à la diffusion des stéréotypes genrés. Les femmes ou les petites filles sont sous-représentées. Elles sont souvent mises en scène dans le cercle familial, au contraire des hommes, présentés dans de multiples rôles professionnels et sociaux (Ferrand, 2004).

Quand on voit des femmes, elles sont loin d'apparaître sous leur meilleur jour, mais la plupart du temps, les manuels scolaires tendent à invisibiliser les femmes dans la plupart des domaines et notamment celui des sciences exactes (Mosconi, 2004).

INCIDENCES SUR LES ÉTUDES ET LES PROFESSIONS

L'emprise du genre est particulièrement forte à l'adolescence ou les filles et les garçons tendent à se conformer aux attentes sociales liées à leur sexe pour être mieux acceptés, intégrés et plaire à l'autre sexe. Celles et ceux qui dérogent se heurteraient à de nombreuses difficultés (hostilité, isolement...). Le peu d'estime de soi des filles les conduit à ne pas oser s'engager dans les filières les plus risquées. Les différences de traitement dans la famille et à l'école sont susceptibles d'engendrer progressivement des différences de performances et d'attitudes qui participeront à la construction des disparités de carrières scolaires et professionnelles (Duru-Bellat et Jarlegan, 2001 / Marie Duru-Bellat, *L'École des filles*, L'Harmattan, 1990, deuxième édition en 2004). Elles seraient contraintes à l'abandon ou à une féminisation de leur pratique professionnelle (exemple des chirurgiennes). Par ailleurs, les professions et filières les plus sélectives se défendent contre l'arrivée des femmes. L'interdit, jusqu'à la fin du 19^e siècle, d'accès à l'Université et aux grandes écoles pour celles-ci est éclairant. L'École polytechnique ne s'est ouverte aux femmes qu'en 1972, HEC en 1973, l'ENS d'Ulm... en 1986.

SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE DÈS LE DÉBUT DE CARRIÈRE

La ségrégation scolaire n'est pas la seule responsable de la ségrégation professionnelle observée sur le marché du travail. Sur l'ensemble de la population active, moins de la moitié de la ségrégation professionnelle entre hommes et femmes observée dans l'ensemble des emplois peut être reliée à la ségrégation éducative (Coppié, Epiphane, 2006). Les entreprises mettent en effet en place des mécanismes de ségrégation professionnelle : les femmes sont cantonnées à des segments moins valorisés de la profession (ressources humaines *versus* les finances, par exemple) et sont exclues des positions de pouvoir. ■



Femmes en politique

La place des femmes en politique en France a évolué au fil des siècles. Au Moyen Âge, nombre d'entre elles avaient accès à certaines fonctions importantes et exerçaient le pouvoir.

Leur statut change avec la loi salique sous Charles V : « *il ne faut pas que le pouvoir passe de lance à quenouille* ». Sous le Front populaire, trois femmes entrent au gouvernement et occupent un poste de sous-secrétariat alors qu'elles ne sont ni électrices ni éligibles. C'est la seule fois au cours de la Troisième République. L'Assemblée consultative de 1944 comporte seize femmes et le droit de vote est accordé peu après. En 2005, la France figure au 45^e rang pour la représentation des femmes au Parlement avec 155 femmes députées soit 27 % des élus, 224 en 2017 soit 39 % des députés. Tout est dit : si d'indéniables progrès sont faits, les inégalités demeurent.

UN TEMPS ET LE COURAGE DE MILITER

L'étude du CESE « Les forces vives au féminin » d'octobre 2015 montre qu'il « *est diffi-*

cile aux femmes de trouver le temps pour s'engager et militer ». C'est le problème non résolu des temps de vie des femmes. Un meilleur équilibre est une condition nécessaire pour que les femmes puissent sortir du cercle aliénant du travail et des tâches parentales et domestiques.

Sous l'influence des normes sociales, de l'éducation, d'une tendance lourde à les culpabiliser lorsque leur engagement déborde sur la sphère familiale, les femmes développent parfois un sentiment d'illégitimité. Et la seule parité quantitative, si elle est nécessaire, ne suffit pas. Elle s'arrête trop souvent là où le pouvoir commence : combien de candidates non éligibles ou suppléantes ?

Le stéréotype qui explique que la politique est une affaire d'hommes a la vie dure. Qui ne se souvient des attaques contre Edith Cresson,



© Dinh Thong Phap / Flickr.com

Premier ministre, ou Simone Veil, des quolibets adressés à certaines députées ? Dans ce milieu masculin, la femme doit faire ses preuves et les exigences sont bien plus importantes face à une suspicion d'incompétence assez développée. Si l'image de la « femme potiche » ou forcément masculinisée a, heureusement, tendance à s'estomper, les réflexions sur le physique, l'hystérie naturelle prêtée aux femmes et autres poncifs persistent. Malgré une évolution législative favorable et un nombre de militantes en augmentation, la part des femmes dans les exécutifs ne progresse que très lentement et une division sexuée du travail persiste. Par ailleurs, malgré les pénalités financières, les sanctions contre le sexisme, il reste beaucoup à faire pour chasser les stéréotypes tenaces. ▶

Les femmes, premières victimes de la réforme des retraites ?

Un système uniforme de retraites nuirait en particulier aux femmes en les privant des dispositifs de solidarité qui permettaient de réduire les inégalités.

On sait qu'aujourd'hui déjà, la retraite amplifie les inégalités de revenus : les pensions de droit direct des femmes sont de 40 % inférieures à celles des hommes, il faut ajouter la réversion pour voir cet écart tomber à 26 %. Les inégalités de revenus durant la vie active ne sont quant à elles « que » de 24 % ! La pension brute moyenne d'une femme est de 1 322 €, celle d'un homme de 1 760 €. Sans la réversion, la pension brute moyenne des femmes est de 1 065 €, celle des hommes de 1 739 €.

RÉGIME SEC DE RETRAITE

La réforme des retraites en préparation pourrait encore alourdir la facture.

Le gouvernement prétend mettre en place « *un système juste, unique et transparent pour protéger mieux celles et ceux dont les carrières sont hachées, instables et atypiques* ». Mais comment croire à ce discours alors que c'est désormais l'ensemble d'une carrière, y compris les mauvaises périodes, qui serait pris en compte et non plus les meilleures années ? Par ailleurs, le principe « *un euro cotisé donne les mêmes droits* » énoncé par Emmanuel

Macron ne dit pas ce qui se passe pour les périodes où l'on n'a pas cotisé. La mise en place d'un système universel obligerait en effet à revoir les dispositifs dits « de solidarité », comme les droits familiaux qui donnent lieu



© JYCI / Flickr.com

actuellement à des majorations de durée d'assurance ou bonifications. Comment les prendre en compte dès lors que la notion d'annuité disparaît : attribuer des points de manière forfaitaire par enfant ? Attribuer des points par enfant proportionnels au salaire de la mère au moment de la naissance ? Proportionnels au meilleur salaire ? Les effets des enfants sur les carrières professionnelles reposant quasi exclusivement sur les femmes, des mesures de compensation sont de toute façon nécessaires tant que des écarts persisteront. De même, la réversion, c'est-à-dire les droits du conjoint survivant, qui dans 89 % des cas est une femme, est dans le viseur du gouvernement. Elle pourrait en particulier être soumise à condition de ressources et donc réduite pour les fonctionnaires comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé.

Enfin, la prise en compte de l'ensemble des revenus et donc, dans la Fonction publique, des primes, indemnités et heures supplémentaires est une très mauvaise nouvelle pour la pension des femmes fonctionnaires, tant on connaît leur caractère profondément inégalitaire entre femmes et hommes. ▶

Le SNES-FSU s'engage...

Pour la formation de toutes et tous...

Le SNES-FSU exige :

- ▶ Une formation initiale et continue de qualité qui permette aux enseignant-e-s de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.
- ▶ Des contenus d'enseignement, des pratiques pédagogiques et des manuels scolaires qui contribuent à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, et à la construction d'une culture commune émancipatrice, respectueuse et égalitaire.
- ▶ La prise en compte de la construction sociale du genre dans les programmes.
- ▶ Des programmes d'éducation à la sexualité, sans tabou, pour tous les élèves, assurés par des professionnel-le-s et des personnel-le-s formé-e-s, et l'application de la loi du 4 juillet 2001 qui prévoit trois séances par an à tous les niveaux de la scolarité.
- ▶ Le développement des programmes de lutte contre les violences sexistes, lesbophobes et homophobes.

Salaires et conditions de travail...

- ▶ Le SNES-FSU dénonce la dévalorisation des métiers enseignants, comparable à celle des autres filières professionnelles féminisées.
- ▶ Il combat les politiques de management des personnels, d'individualisation des carrières et des rémunérations, porteuses d'aggravation des inégalités entre femmes et hommes.
- ▶ Il lutte contre le temps partiel subi par les non-titulaires, et particulièrement les enseignantes contractuelles, synonyme de revenu salarial partiel.
- ▶ Il lutte contre l'interruption des contrats pour cause de grossesse.

Retraites

- ▶ Le SNES-FSU dénonce des régressions pénalisant particulièrement les femmes et ayant aggravé les inégalités femmes-hommes : recul de l'âge de la retraite, augmentation des annuités et décote, perte des bonifications pour enfant.
- ▶ Il revendique le rétablissement de la bonification pour enfant et une majoration de la durée d'assurance portée à deux ans pour les mères fonctionnaires, comme pour les parents ayant élevé seuls leurs enfants.

Pour une politique familiale ambitieuse

Le SNES-FSU revendique :

- ▶ Les mêmes droits familiaux pour toutes les familles.
- ▶ L'extension du congé maternité à 26 semaines et un congé du second parent allongé et rendu obligatoire.
- ▶ Un meilleur partage des tâches domestiques (congé parental).
- ▶ La création de davantage de structures de garde des enfants accessibles ou gratuites selon les revenus et un meilleur accompagnement des mères isolées et de leurs enfants.



© Gustave Deghlaghe / Flickr.com

Contre les violences et les inégalités

Le SNES-FSU exige que :

- ▶ La définition européenne du harcèlement sexuel soit intégrée dans le code du travail et dans le statut de la Fonction publique.
- ▶ Les métiers féminisés, systématiquement dépréciés, ne soient plus laissés à l'écart des revalorisations salariales.
- ▶ Les lois sur les violences soient appliquées immédiatement et renforcées.
- ▶ La mixité des métiers et l'orientation des femmes vers des métiers plus rémunérateurs soit favorisée.

Le Groupe Femmes du SNES-FSU travaille sur les questions de droits des femmes, d'égalité. Il fait partie du secteur Droits et Libertés. Le SNES-FSU participe au Groupe national d'information et d'éducation sexuelle (GNIES) qui est un collectif regroupant associations de parents d'élèves, de personnels de l'Éducation nationale et de mouvements d'éducation populaire. Il agit auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'éducation à la sexualité des jeunes, en rappelant que le rôle de l'école est complémentaire à celui de la famille. Le SNES-FSU participe au secteur Femmes de la FSU.

Qui joindre ? SNES-FSU Groupe Femmes – 01 40 63 29 11 – groupefemmes@snes.edu – www.snes.edu

Où s'informer ? Dans les CIDF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) : www.infofemmes.com

Par téléphone : 3919 Violences conjugales Infos : www.sante.gouv.fr/ivg – Dans les antennes locales du Planning

Familial : www.planning-familial.org – Centre Hubertine-Auclert (auquel participe la FSU) : www.centre-hubertine-auclert.fr

Collectif National pour les Droits des Femmes : www.collectifdroitsdesfemmes.org – Marche Mondiale des Femmes : www.mmf-france.fr

